

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, en date du 3 Juin à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage :</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 20</i>
	<i>Votants : 21</i>

Présents :

Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, MATHIEU, PARAYRE, RECHE, SABEL, SAURAT, SAURT,
Messieurs LALABARDE, ARNAL, CAUMON, DOCHE, FERRE, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET,
ROUX

Absent : Mme MATHIERE

Absents excusés : Mme LE QUILLEC, M. BARRES qui a donné pouvoir à M. LAPEZE

Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Création d'un emploi permanent
- Création d'emplois saisonniers
- Achat de terrains
- Vente de terrains
- Questions diverses

VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025

DEBAT			
Pas de remarque			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – PARAYRE – RECHE - ROUX - SABEL SAURAT- SAURT		

DELIBERATIONS

N° 1 : Création d'un emploi permanent à temps non complet

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, conformément à la convention de coopération avec le collège, il est nécessaire de créer un emploi et donc de recruter un agent aide cuisinier pour la fabrication des repas. Cet agent intervenant pour la commune de Montcuq soit 15h par semaine mais aussi de Barguelonne en Quercy : 10h par semaine, couvrira les besoins de 25 heures hebdomadaires prévues par la convention, à compter du 1^{er} Septembre 2025.

La personne actuellement en poste, est en CDD, et à mi-temps thérapeutique suite à des problèmes de santé. Durant les travaux de réfection de l'espace restauration du collège, à partir de juillet 2026 et pour un an, les repas seront préparés au collège de Luzech. La personne en place ne pouvant pas se déplacer, l'agent recruté travaillera à Luzech le temps des travaux.

DEBAT :

Question de M. LAPEZE : Est-ce que le temps de trajet sera compris dans le temps de travail ?

Réponse de M. Le Maire : non les trajets se feront en dehors des heures de travail.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – PARAYRE – RECHE - ROUX - SABEL SAURAT- SAURT		

N° 2 : Créations d'emplois saisonniers

Monsieur le Maire explique que comme tous les ans afin d'assurer la présence d'agents pendant la période touristique et de remplacement pour les congés annuels, nous avons l'obligation de créer des emplois saisonniers. Ils seront au nombre de 7, qui se répartissent ainsi : 5 emplois à temps non complet pour la Tour, 1 emploi à temps complet pour les services administratifs et 1 emploi d'animateur à temps complet pour l'ALSH en juillet.

Les plannings de la Tour sont déjà faits.

DEBAT :

Question de M. ARNAL : les personnes recrutées sont-elles de la commune ?

Réponse de la Secrétaire Générale : oui elles sont de Montcuq, parmi elles il y a deux enfants d'agents communaux.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – PARAYRE – RECHE - ROUX - SABEL SAURAT- SAURT		

N° 3 – Acquisition de parcelles de terrain « Derrière la Tour »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir un terrain de 3022m² appartenant à MM LASSAQUE pour un montant de 10 000 euros soit 3.31 le m². Il précise que ce n'est pas un terrain constructible, il est peu en pente et ombragé. Ultérieurement, il pourrait servir à un aménagement urbain.

DEBAT

Pas de question, ce sujet ayant déjà fait l'objet de discussions lors des précédents conseils

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – PARAYRE – RECHE - ROUX - SABEL SAURAT- SAURT		

N° 4 - Vente de parcelles de terrain « Derrière la Tour »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre à M. et MME MEYNEN Nicolas un terrain de 185 m² pour un montant de 610.50 euros soit 3.30 euros le m².

DEBAT

Pas de question, ce sujet ayant déjà fait l'objet de discussions lors des précédents conseils

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU -MEYNEN - MURET – PARAYRE – RECHE - ROUX - SABEL SAURAT- SAURT		

N° 5 - Vente de parcelles de terrain « Derrière la Tour »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre à Mme BARROS Marion un terrain de 83 m² pour un montant de 273.90 euros soit 3.30 euros le m².

DEBAT

Pas de question, ce sujet ayant déjà fait l'objet de discussions lors des précédents conseils

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL CAUMON – DEMON - DOCHE – FERRE - FICAT - LAGARD -LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE – RECHE - ROUX - SABEL SAURAT- SAURT		

Questions diverses :

I – Placier du marché dominical

Damien, cumule son emploi de directeur du centre de loisirs et celui de placier du marché. Durant les vacances scolaires d'été, Damien effectue trop d'heures de travail : cela devient compliqué à gérer pour la Mairie et pour lui personnellement. Il gèrera le marché dominical jusqu'en septembre mais nous souhaitons chercher un agent pour le suppléer dans ces fonctions. Il faut trouver un remplaçant fiable et disponible : ce poste de travail s'effectue le dimanche de 7h30 à 13h00. A ce jour une offre d'emploi a été publiée mais aucune candidature n'a été déposée. Plusieurs solutions peuvent être envisagées : trouver un remplaçant habitant la commune, ou transfert de ce service au privé, ou faire appel à un agent communal qui pourrait être intéressé et disponible le dimanche. Nous en avons identifié un, à ce jour mais nous ne lui avons pas encore fait de proposition. S'il est d'accord, il pourrait commencer à faire quelques dimanches en juillet et août avec le placier actuel.

II – Nouvelle organisation du marché :

Devant le nombre important de demandes pour le marché dominical durant la période estivale, nous devons réorganiser la disposition de certains stands, notamment en ce qui concerne les personnes qui proposent leurs créations, bijoux, objets... La commission marché s'étant réunie, nous avons décidé de mettre certains stands de créateurs rue du Petit Rapporteur et devant la mairie, cet espace étant déjà fermé à la circulation le dimanche, constituerait une sorte de Place des arts.

Nous avons décidé également d'étendre le marché boulevard Chapou jusqu'à l'Agence MMA, tous les commerçants seront du même côté comme dans la rue du faubourg St Privat. Les véhicules qui sont garés boulevard Chapou nous posent des problèmes : un barriérage avec de la rubalise sera installé dès le samedi ainsi que des panneaux supplémentaires signalant l'interdiction de stationnement. Nous espérons que cela sera suffisant.

III – Diminution du temps de travail d'un poste à l'accueil :

Un des agents du service administratif, Elodie, a reçu une proposition de poste à mi-temps, en remplacement d'un congé maternité dans un premier temps, à la mairie de Carnac, village où elle réside ; Ce mi temps se décomposerait en 2 jours et demi à Montcuq et 2 jours à Carnac. On peut justifier cette diminution d'heures par le fait que le temps consacré au service des titres sécurisés est en forte diminution. M. Le Maire a donné son accord pour le 1^{er} Juillet 2025.

IV – Mise en péril imminent d'un immeuble 8 rue Barry Escur :

Une partie de la façade en colombage est très dégradée, le bois est en très mauvais état à cause des termites. Les premiers travaux de sécurisation ont été effectués par le propriétaire, un expert mandaté s'est déplacé, a constaté les dégâts et a préconisé au Maire de mettre un péril grave et imminent sur cet immeuble, a demandé que la partie haute de la rue soit fermée, il y a possibilité de contourner le bâtiment. Le propriétaire s'est engagé à faire les travaux.

V – DETR :

Seule la DETR du « Petit Musée » à été accordée soit 94 118 euros. Nous avons déjà le dossier de l'architecte, nous lancerons l'appel d'offre pour les travaux en septembre et ils pourraient démarrer début 2026. La toiture de ce bâtiment a déjà été refaite.

Les demandes de DETR pour le Padel et les toilettes ont été rejetées.

VI -TERRASSE CAFÉ BROC :

Patrice CAUMON a interrogé le Maire concernant l'installation d'une terrasse par le Café Broc dans la rue du faubourg saint-Privat. En effet, lors de la dernière réunion, M. le Maire avait souhaité que ce soit le conseil Municipal qui prenne une décision, et à 14 voix contre, la décision a été un refus (voir CR du 06.05.2025).

M. le Maire informe l'assemblée qu'il n'a donné aucune autorisation pour l'installation de la terrasse en bois. Il s'est rendu sur place avec M. ROUX mais n'a donné aucun accord à la propriétaire, aucun écrit n'a été signé. Les travaux ont été effectués sans arrêté municipal, nous avons été mis devant le fait accompli. La convention d'occupation du domaine public, signée en décembre 2024 donnait uniquement l'autorisation d'installer du mobilier tel que plantes, pots de fleurs, tables, bancs, chaises sur la place de parking. Certains conseillers soulignent la dangerosité de l'installation sur la voie publique notamment par sa proximité avec la voie de roulement mais aussi avec la piste cyclable. M. le Maire a spécifié que la convention d'occupation du domaine public ne serait pas modifiée.

Le Comité de Jumelage de Cinigiano a été mis en sommeil, le nouveau maire de cette commune italienne ne souhaitant pas s'investir dans ce jumelage.

L'association l'Outils en Main va cesser son activité, faute de Président. Cela pose deux problèmes : c'est un bâtiment public qui va être fermé et une association très enrichissante pour les enfants qui va être supprimée.

Le Président du Foot Jean Luc MURET, informe qu'il va cesser cette fonction, 2 personnes sont intéressées pour le remplacer.

Montcuq Basket recherche également un Président pour l'année prochaine, Patricia PARAYRE présidente depuis 18 ans souhaite laisser sa place.

La Société AMARENCO (couverture panneaux photo voltaïque) a repris contact, nous avons reçu une convention : nous ne signerons qu'à condition que nous ayons la date de début des travaux et le planning du chantier.

Départ de Bulldog Moto à SAUZET.

AGE ET VIE : rien de nouveau, toutefois il semblerait qu'ils aient trouvé un accord selon M. BOUE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 30

Prochaine réunion : MARDI 1^{ER} JUILLET 2025 à 20 H

Le Maire,

Alain LALABARDE



La Secrétaire de Séance

Dominique SAURT